



Règlement de certification NF 331
Journal Officiel du 28 juin 2001
Application mandatée à l'ASQUER

et

les produits de signalisation horizontale

Couvre les produits de signalisation horizontale ou produits de marquage tels que les peintures, les enduits et les bandes préfabriquées.

CES DERNIÈRES ANNÉES, les questions relatives aux impacts engendrés par l'utilisation de produits fortement solvantés se sont accrues. Les acheteurs privés ou publics, à travers le développement des achats éco-responsables, et les utilisateurs, cherchent désormais de plus en plus des produits de qualité, qui répondent à leur préoccupations (protection de la santé, attentes en termes de sécurité et d'hygiène, protection de l'environnement...).

L'industrie des produits de signalisation horizontale est une des industries qui participe en particulier à la pollution de l'air par les émissions de composés organiques volatils des peintures en phase solvant.

Certains fabricants français ont contribué dès les années 90 à la réduction des impacts sur l'environnement d'un produit de signalisation horizontale, en prenant



en compte toutes les étapes de son cycle de vie, depuis sa production jusqu'à son élimination finale, en passant par sa phase d'application.

Pour valoriser ces efforts et promouvoir les produits les plus respectueux de l'environnement la marque NF Environnement « produits de signalisation horizontale » a été développée.

La marque NF Environnement, écolabel français, est le signe national officiel, reconnu par les Pouvoirs Publics, de la qualité écologique des produits.

Cette marque, apposée sur les produits, leurs emballages ou même sur la notice accompagnant les produits, offre une double garantie certifiée par un organisme indépendant (ASQUER) :

- la qualité d'usage du produit,
- la limitation des impacts du produit sur l'environnement tout au long de son cycle de vie.

APPOSER LA MARQUE NF ENVIRONNEMENT SUR VOS PRODUITS GARANTIT :

Les performances des produits

(retro-réflexion, anti-glissance, usure, luminance, facilité de mise en œuvre...)

La réduction des impacts sur l'environnement au cours de sa fabrication et du fait de sa composition : teneur réduite en solvants, réduction de la nocivité, maîtrise des déchets



**DONNEZ À VOTRE PRODUIT UN SIGNE CRÉDIBLE
D'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE
DEMANDEZ DÈS MAINTENANT LA MARQUE NF ENVIRONNEMENT**

Pour obtenir la marque NF Environnement, les produits de signalisation horizontale doivent répondre aux critères écologiques et de performance suivants

ÉTAPE DU CYCLE DE VIE	CRITÈRE	SEUILS D'ACCEPTABILITÉ OU NIVEAU D'EXIGENCE
Matières premières (réduction des dommages écologiques liés à la production des pigments)	Pigments blancs : production du TIO₂	<ul style="list-style-type: none"> Exigences sur les émissions dans l'air (SO_x) et les émissions de déchets de sulfate et de chlore (directive 92/112/CE).
Fabrication (réduction des dommages écologiques liés à l'utilisation de ressources naturelles)	Pigments blancs minéraux : teneur	<ul style="list-style-type: none"> ≤ 200 g/m² de feuil sec pour une peinture, ≤ 400 g/m² de feuil sec pour un enduit ou une bande préfabriquée.
Fabrication	Étiquetage de danger	Absence de symboles de danger tels que : <ul style="list-style-type: none"> E (explosif), O (comburant), F+ (extrêmement inflammable), F (facilement inflammable), R10 (inflammable), T+ (très toxique), T (toxique), Xn (nocif), C (corrosif), Xi (irritant). (étiquetage selon la directive 67/548/CEE)
Fabrication (diminution des impacts liés aux émissions)	Réduction des pertes matières	Pertes totales de matières lors de la fabrication et du conditionnement : <ul style="list-style-type: none"> ≤ 1,5% en poids pour les lots de plus d'une tonne. ≤ 3% en poids pour les lots de moins d'une tonne.
Fabrication (diminution des impacts liés aux déchets)	Traitement des déchets de fabrication	<ul style="list-style-type: none"> Les déchets de fabrication du produit contenant plus de 5 % en poids de matières organiques (liants, solvants, ...) sont traités dans les installations autorisées par la réglementation. Dans le cadre de la valorisation des déchets, les loupés de fabrication, les échantillons de laboratoire ou les retours de clientèle pourront être recyclés dans les formulations NF Environnement. Ces déchets devront être parfaitement identifiés et traçables.
Fabrication (diminution des impacts liés aux déchets)	Emissions dans l'eau	<ul style="list-style-type: none"> Suivi de la quantité d'eau de rinçage et/ou de lavage / kg de produit fabriqué.
Fabrication, utilisation et fin de vie (limitation de l'utilisation de substances dangereuses pour l'environnement et la santé)	Substances dangereuses	<ul style="list-style-type: none"> Absence de substances classées comme cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction, très toxiques, toxiques, (directive 67/548/CEE). Des seuils spécifiques sont admis pour les conservateurs. Absence de substances à base d'arsenic, de cadmium, de chrome VI, de mercure, de plomb, ou nécessitant l'utilisation de ces éléments. Absence de certains éthers de glycol (10).
Utilisation (limitation de la pollution de l'air par les solvants)	Teneur en COV (Composés organiques volatils)	<ul style="list-style-type: none"> ≤ 80 g/kg de produit fini (hors eau).
Utilisation (limitation de la pollution de l'air par les solvants)	Teneur en composés aromatiques	<ul style="list-style-type: none"> < 0,5 % en poids dans la formulation.
Utilisation	Informations à l'utilisateur (sur l'emballage, sur la fiche accompagnant le produit,...)	<ul style="list-style-type: none"> Caractéristiques du produit : densité, extrait sec et durée de vie certifiée. Durée et conditions de conservation du produit. Fenêtre d'applicabilité du produit. Indications sur l'application du produit.

CRITÈRES DE PERFORMANCE ET DE DURABILITÉ

Aptitude à l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> Le produit doit avoir obtenu la marque NF Équipement de la route <i>Signalisation horizontale - produits de marquage de chaussées</i> (règlement NF 098).
Informations à l'utilisateur (sur l'emballage, sur la fiche accompagnant le produit,...)	<ul style="list-style-type: none"> caractéristiques du produit : densité, extrait sec et durée de vie certifiée ; durée et conditions de conservation du produit (également après ouverture) ; fenêtre d'applicabilité (application : machine et dosages recommandés, temps de séchage) ;



CETTE FICHE DE SYNTHÈSE a pour but de fournir des informations d'ordre général. Pour une information plus détaillée sur les critères et pour savoir qui contacter dans votre pays pour obtenir la marque NF Environnement, veuillez consulter le site www.marque-nf.com